

REHABILITATION DE LA MAISON DE LA PLACE à ENTREMONT

Lors de la séance du Conseil Municipal du 1er Avril 2019, Madame Christiane PERILLAT-CHARLAZ a évoqué le projet de réhabilitation de la Maison de la Place à ENTREMONT.

Ce projet appelle de la part de la minorité les observations suivantes :

En 1994, le Conseil Municipal d'ENTREMONT avait pris la décision de définir une ZAD au centre du village, sous l'Abbaye (dont 1/3 avait été vendu à un particulier pour y faire un mini-self service, 1/3 racheté par la Commune fin Novembre 1989 grâce à une liquidation judiciaire).

ZONE AMÉNAGEMENT DIFFÉRÉ

Prêt à l'état

La Commune avait faire refaire le toit de ce tiers de l'Abbaye et aménagé 4 appartements en PLAI pour 266 786 € en 1993. Ce dossier qui avait nécessité trois ans de travail et de concertation avait permis d'obtenir plus de 60 % de subventions et un emprunt de 22 867 €.

La valeur d'un tel projet pour une petite commune, c'est bien le niveau des subventions obtenues pour éviter un trop gros endettement.

Cette zone d'aménagement différé, en vue de construire du logement locatif et en accession à la propriété, fut entérinée par un arrêté préfectoral.

Grâce à cette démarche, la Commune avait un droit de préemption sur plus d'un hectare et sur la Maison de la Place.

Lorsque cette maison fut mise en vente, la commune exerça son droit de préemption en Février 1998 et acheta le bâtiment et la remise qui va avec pour la somme de 89 945 €.

En l'état, le premier niveau de ce bâtiment fut mis à la disposition de la vie associative : l'espace des artistes et la maison de la nature, deux espaces qui ont été aménagés entièrement grâce au travail des bénévoles., la commune payant alors les matériaux.

Il faut dire que la commune s'était lancée en 1998 dans son grand projet de construction du groupe scolaire et les moyens financiers étaient limités.

Puis, avec la disparition de la maison de la nature puis du bureau de l'Association nationale pour les Agendas 21 locaux, la commune a installé la bibliothèque dans l'aile Sud.

Afin qu'elle puisse avoir le label de « bibliothèque municipale », la commune avait installé, en 2010, (dans l'endroit le plus discret) un élévateur pour personnes à mobilité réduite.

Au 2ème étage, le personnel communal, avait, en 2011, réalisé, avec l'aide d'un plaquiste professionnel, un très beau F5, qui mériterait d'être visité avant travaux.

Deux points faibles du bâtiment qui nécessitent des travaux : refaire le toit et installer un chauffage central pour l'ensemble du bâtiment dans une des caves.

Avec 100 000 € de travaux (maximum 150 000 €), le bâtiment retrouverait une nouvelle jeunesse pour être opérationnel au service de la population.

Pour le projet évoqué par Madame Christiane PERILLAT-CHARLAZ, pourquoi investir une telle somme ... plus de 600 000 € ? Cela va faire cher le m² !

Première hypothèse : pour prouver que la commune nouvelle est capable de beaucoup de dépenses pour ENTREMONT qui s'est fait hara-kiri ! On compense comme on peut.

Et on fait croire que la commune nouvelle roule sur l'or alors qu'elle était soi-disant créée pour faire des économies.

Notre groupe demande de connaître la liste de toutes les subventions obtenues et non pas éventuelles et de celles qui pourraient l'être si on n'était pas dans la précipitation !

L'importance des subventions obtenues démontre que le projet ne tombe pas du ciel. *et a été étudié*

Deuxième hypothèse : Ce projet onéreux va handicaper les futurs élus dans leurs propres projets. On ne lance pas un projet bâclé à dix mois des élections municipales.

Il est scandaleux, voire inacceptable, que des élus, en fin de mandat, lancent des appels d'offres pour un tel projet.

Un tel projet exige un minimum de concertation. Les élus ne sont pas élus pour se faire plaisir mais pour répondre aux besoins de la population qu'ils sont censés représenter.

Il est indispensable d'organiser un questionnaire sur le sujet, de présenter les plans dans une réunion publique et de présenter des projets alternatifs.

Il est nécessaire de surseoir à la réalisation de ce projet aussi longtemps que la population n'a pas été en situation de le connaître, de le discuter, de l'amender.

Nous craignons un gaspillage de l'argent public .

A moins que ce soit un « deal » entre Madame Christiane PERILLAT-CHARLAZ et Monsieur Marc CHUARD, en ce sens que Entremont disparaît, englouti par Petit-Bornand mais en échange on fait, pour Entremont, un bâtiment marquant l'entrée de l'espace de l'abbaye.

Ce projet entraînera la démolition de l'ascenseur extérieur donc la modification d'une façade.

Mais avec une telle somme de plus de 600 000 €, les élus de la majorité peuvent tout raser et refaire un bâtiment neuf, ce qui les obligerait à présenter un permis de construire donc à perdre du temps.

En partant de l'existant, ils souhaitent peut-être s'exonérer d'un permis de construire pour brûler les étapes.